

Je devrais mentionner qu'une telle participation gouvernementale représente une réponse pragmatique à des circonstances bien précises, et qu'elle ne reflète aucunement un malaise philosophique quelconque devant le rôle de l'entreprise privée. Le secteur privé a été et restera la force motrice du développement économique de notre pays. Nous partageons avec vous la perception qu'une économie libre est l'un des meilleurs garants d'une société libre. Mais le développement économique du Canada doit être aussi cohérent et aussi prospectif que possible en termes d'avantages globaux pour la société canadienne. Et c'est pour ces raisons que les gouvernements canadiens, tant provinciaux que fédéral, assument facilement leurs responsabilités d'intervention judicieuse dans le processus de développement.

Ceci s'explique en partie directement par une deuxième grande différence entre nos deux pays, à savoir la structure de nos économies respectives. L'économie canadienne n'a que le dixième de la taille de la vôtre, et est plus fortement tributaire des industries d'extraction. L'infrastructure manufacturière au Canada est moins développée et fortement contrôlée de l'étranger. Bien que les intérêts économiques généraux du Canada et des États-Unis soient parallèles sous nombre d'aspects, ils divergent sous certains aspects spécifiques importants. Le débat public des 20 dernières années sur le degré de divergence souhaitable ou possible s'est centré sur la question de la propriété étrangère.

Les Canadiens reconnaissent certes les avantages que leur ont apportés les investissements étrangers, mais au début des années 70, après dix ans d'études sur le très fort degré de propriété et de contrôle étrangers, il était devenu clair que le phénomène entraînait également des coûts fort importants. Ces coûts sont bien connus; ils ont trait aux effets économiques négatifs d'un nombre aussi grand de centres de décision à l'extérieur du Canada; au développement social du Canada, qui a besoin de plus de recherche et de développement pour nos ingénieurs et nos scientifiques; ou encore aux effets du phénomène de l'usine-succursale sur les possibilités qu'a le Canada de trouver des débouchés commerciaux intéressants. Et ainsi de suite. Et les événements de 1971 nous ont soudainement fait ressentir notre vulnérabilité.

C'est pourquoi le gouvernement a, en 1974, établi un processus d'examen de l'investissement étranger afin de tamiser ces investissements en fonction de leurs avantages pour le Canada.

Je dis bien "tamiser", et non pas "bloquer". Jusqu'au mois d'août 1981, le gouvernement canadien avait approuvé 90,5 % des demandes des investisseurs américains; ce n'est pas exactement ce que j'appellerais un dur traitement.